

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 13636
Numéro SIREN : 504 770 967
Nom ou dénomination : BART

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2023 sous le numéro de dépôt 21313

BART

certifié
confiance
Bouquet

AJRS PARIS
Catherine POL
Administrateur Judic
8, rue Blanche - 75009
Tél.: 01 40 82 79 49 - Fax: 01

31/12/2021

Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)	180 000,00		180 000,00	180 000,00		
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	71 465,00	16 483,00	54 982,00	58 149,00		- 3 167
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	667 693,09	362 914,00	304 779,09	352 095,09		- 47 316
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 235,64	73 152,72	4 082,92	8 640,54		- 4 558
Autres immobilisations corporelles	1 192 662,46	773 717,66	418 944,80	494 084,05		- 75 139
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	26 889,08		26 889,08	26 030,72		858
TOTAL (I)	2 035 945,27	1 226 267,38	809 677,89	938 999,40		- 129 322
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises				3 500,00		- 3 500
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	131 905,78		131 905,78	126 665,39		5 240
. Personnel	9 210,10		9 210,10	9 235,90		- 26
. Organismes sociaux				1 106,68		- 1 107
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	176 226,15		176 226,15	125 867,76		50 358
. Autres	941 266,26		941 266,26	1 274 683,40		- 333 417
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	826 816,10		826 816,10	674 859,98		151 956
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	28 703,31		28 703,31	8 409,25		20 294
TOTAL (II)	2 114 127,70		2 114 127,70	2 224 328,36		- 110 201
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 330 072,97	1 226 267,38	3 103 805,59	3 343 327,76		- 239 522



Bilan (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 260 000,00)	440 000,00	440 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	18 000,00	18 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-105 528,22	446 454,44	- 551 983
Résultat de l'exercice	-45 080,06	-551 982,66	506 903
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	307 391,72	352 471,78	- 45 080
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	68 000,00	146 753,00	- 78 753
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	68 000,00	146 753,00	- 78 753
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	848 465,18	998 514,14	- 150 049
. Découverts, concours bancaires		11 527,00	- 11 527
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	629 018,34	629 018,34	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 962,03	38 248,80	- 16 287
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	830 865,05	996 795,49	- 165 930
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	125 485,67	78 394,55	47 091
. Organismes sociaux	111 394,18	29 389,78	82 004
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 839,54	31 017,00	- 28 177
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 597,00	11 367,14	6 230
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	24 430,53	19 830,74	4 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	116 356,35		116 356
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 728 413,87	2 844 102,98	- 115 689
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	3 103 805,59	3 343 327,76	- 239 522

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	1 275 221,61		1 275 221,61	1 079 607,57	18,12
Chiffres d'affaires Nets	1 275 221,61		1 275 221,61	1 079 607,57	18,12
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			185 253,00	129 240,00	56 013 43,34
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			91 695,79	9 169,72	82 526 899,98
Autres produits			21,23	65,35	- 44 -67,51
Total des produits d'exploitation (I)			1 552 191,63	1 218 082,64	334 109 27,43
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			313 252,76	245 532,74	67 720 27,58
Variation de stock (marchandises)			3 500,00	5 735,00	- 2 235 -38,97
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 693,85	17 801,39	1 892 10,63
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			541 347,54	690 951,16	- 149 604 -21,65
Impôts, taxes et versements assimilés			1 689,08	16 162,26	- 14 473 -89,55
Salaires et traitements			399 947,41	487 951,66	- 88 004 -18,04
Charges sociales			147 161,89	134 945,11	12 217 9,05
Dotations aux amortissements sur immobilisations			165 217,38	175 461,52	- 10 244 -5,84
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			4 633,90	1 344,57	3 289 244,64
Total des charges d'exploitation (II)			1 596 443,81	1 775 885,41	- 179 442 -10,10
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-44 252,18	-557 802,77	513 551 92,07
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			10 806,72	11 420,47	- 614 -5,37
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			0,07	35 176,04	- 35 176 -100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			10 806,79	46 596,51	- 35 790 -76,81
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			7 688,80	1 986,73	5 702 287,01
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			7 688,80	1 986,73	5 702 287,01
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 117,99	44 609,78	- 41 492 -93,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-41 134,19	-513 192,99	472 059 91,98

Compte de résultat (suite)

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 951,26	38 789,67	- 36 838	-94,97
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 994,61		1 995	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 945,87	38 789,67	- 34 844	-89,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 945,87	-38 789,67	34 844	89,83
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 562 998,42	1 264 679,15	298 319	23,59
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 608 078,48	1 816 661,81	- 208 583	-11,48
RESULTAT NET	-45 080,06	-551 982,66	506 903	91,83
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe aux comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 3 103 806€ et au compte de résultat de l'exercice dégagant une perte de 45 080,06€, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.



SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales du plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation a eu des impacts sur notre activité.

Ces impacts sont présentés par nature d'évènement et leurs conséquences sur les postes du bilan et/ou du compte de résultat sont les suivants :

- o **Chiffres d'affaires :**
 - **Montant de l'impact financier**

Le restaurant a été fermé due au protocole sanitaire pour le Covid-19 jusqu'au 19 mai 2021.

Le restaurant a également subi une longue période de fermeture en 2020.

Afin d'identifier objectivement l'impact de la perte de Chiffre d'affaires due à la fermeture durant l'exercice. Le Chiffre d'affaires sera comparé à l'exercice 2019, soit N-2.

En 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 093 362€

En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 275 222€

Soit une baisse du chiffre d'affaires de 39,08%.

- o **Chômage partiel :**
 - **Montant de l'impact financier**

La société a bénéficié sur l'exercice du chômage partiel et a reçu sur l'exercice un montant global de 185 443€

- o **L'exonération de charges et aide aux paiements des cotisations sociales :**
 - **Montant de l'impact financier**

La société a également pu avoir recours à l'exonération des charges sociales pour les salaires versés et à bénéficier de l'aide aux paiements des cotisations sociales, pour un montant de :

Exonération de charges : 8 426€

Aide aux paiements : 13 510€

- o **Subvention reçue :**
 - **Fonds de solidarité**

La société a bénéficié du fonds de solidarité, subvention versée par l'Etat à la suite des restrictions du protocole sanitaire concernant le Covid-19 d'un montant de 163 317€

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	71 465		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	667 693		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	77 236		
Autres installations, agencements, aménagements	881 057		29 597
Matériel de transport	6 563		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	270 006		5 441
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 902 554		35 038
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	26 031		858
TOTAL	26 031		858
TOTAL GENERAL	2 000 049		35 896

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			71 465	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			667 693	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			77 236	
Autres installations, agencements, aménagements			910 654	
Matériel de transport			6 563	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			275 446	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			1 937 591	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			26 889	
TOTAL			26 889	
TOTAL GENERAL			2 035 945	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	13 316	3 167		16 483
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	315 598	47 316		362 914
Installations techniques, matériel et outillages industriels	68 595	4 558		73 153
Installations générales, agencements divers	485 685	74 701		560 387
Matériel de transport	132			132
Matériel de bureau, informatique, mobilier	177 724	35 475		213 199
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 047 734	162 050		1 209 784
TOTAL GENERAL	1 061 050	165 217		1 226 267

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	3 167				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	47 316				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 558				
Installations générales, agencements divers	74 701				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	35 475				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	162 050				
TOTAL GENERAL	165 217				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	146 753		78 753	68 000
TOTAL Provisions	146 753		78 753	68 000
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	146 753		78 753	68 000
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			78 753	



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			26 889
Autres immobilisations financières	26 889		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 210	9 210	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	176 226	176 226	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	934 448	934 448	
Débiteurs divers	138 725	138 725	
Charges constatées d'avance	28 703	28 703	
TOTAL GENERAL	1 314 201	1 287 312	26 889
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	848 465	221 117	627 348	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	830 865	830 865		
Personnel et comptes rattachés	125 486	125 486		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 394	111 394		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	2 840	2 840		
- T.V.A	17 597	17 597		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	24 431	24 431		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	629 018	629 018		
Autres dettes	116 356	116 356		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 706 452	2 079 104	627 348	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	150 049			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 395
Dettes fiscales et sociales	106 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	314 536

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	28 703	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	28 703	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	44 000	10,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	44 000	10,00



SAS BART

Société par actions simplifiée au capital de 440.000 euros
Siège social : 5 rue Meyerbeer 75009 Paris
504 770 967 RCS PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 24 AVRIL 2023 A 17H00

Par ordonnance de référé du 22 Juillet 2022, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en qualité de Mandataire Ad 'hoc de la société BART avec pour mission :

« De convoquer une assemblée générale dont l'ordre du jour sera :

- Approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente au titre desdits exercices, et, si nécessaire, approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;
- Approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et, si nécessaire, approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et, si nécessaire, affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- Révocation de Madame Valérie SAAS LOVICH I de son mandat de Présidente. »

L'article 26.3 des statuts de la société portant sur les règles de délibération énonce que :

« Les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Président. Elles résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les associés. ».

L'article 26.4 des statuts de la société ajoute que :

« Les associés se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation. »

Conformément à ces dispositions, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société **BART** a été convoquée par lettres recommandées avec avis de réception du 05 avril 2023.

La réunion se tient en l'Etude de Maître Catherine Poli, sise 8, rue Blanche – 75009 PARIS, conformément aux convocations adressées aux associés de la société.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine POLI, Mandataire Ad 'hoc de la société BART (la « **Présidente** »).

Madame Héloïse BERTHOD-MURA, collaboratrice de Maître POLI est la secrétaire de séance.

La Présidente a établi une feuille de présence signée par chaque associé présent ou représenté participant à la réunion.

Selon pouvoir en date du 23 avril 2023, Monsieur Luca ALLEGRI donne pouvoir à Monsieur Pierre ANCHETTI pour le représenter à la présente Assemblée.

Selon pouvoir en date du 23 avril 2023, Monsieur Jean-François CASANOVA donne pouvoir à Monsieur Pierre ANCHETTI pour le représenter à la présente Assemblée.

Les deux pouvoirs sont remis à la Présidente par Monsieur Pierre ANCHETTI lors de l'Assemblée.

Cette feuille de présence est signée par :

Monsieur Pierre ANCHETTI, propriétaire de 8.946 actions ;
Monsieur Jean-François CASANOVA, propriétaire de 2.200 actions, représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI selon pouvoir en date du 23 avril 2023 ;
Monsieur Luca ALLEGRI, propriétaire de 2.200 actions, représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI selon pouvoir en date du 23 avril 2023 ;
La SARL B&E INVESTISSEMENT, représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI, propriétaire de 4.254 actions ;
La SARL LFINANCE, représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS LOVICH, propriétaire de 26.400 actions.

Il en ressort que le nombre de parts formant le capital social des actionnaires présents ou représentés s'élève à 44.000 actions.

La Présidente constate que les statuts prévoient à l'article 26.2 que :

« La collectivité des associés ne délibère valablement que si les associés présents ou représentés ou exprimant leur droit de vote rassemblent au moins 51% des actions ayant le droit de vote.

Sauf stipulations expresses contraires des présents statuts, les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés. Sous la même réserve, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. »

La Présidente constate que l'Assemblée générale est valablement constituée pour délibérer aux majorités requises par les statuts de la société.

La Présidente rappelle qu'elle a convoqué les associés de la société SAS BART à la présente assemblée dont l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente au titre des dits exercices ;
- Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 ;
- Approbation des charges non déductibles au titres des exercices clos le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021
- Révocation de Madame Valérie SAAS LOVICH de son mandat de Présidente ;
- Nomination d'un nouveau président (e) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



La Présidente rappelle qu'elle a transmis aux membres de l'Assemblée, en annexe des convocations, les documents suivants :

- Ordonnance de référé du 22 Juillet 2022 ;
- Les rapports de gestion et comptes des exercices clos le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2017, le 31 décembre 2018, le 31 décembre 2019, le 31 décembre 2020, et le 31 décembre 2021 ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes concernant les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Projet de texte des résolutions.

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

La collectivité des associés lui donne acte de cette déclaration, reconnaît la validité de leur convocation et confirme que les annexes étaient jointes aux convocations.

La Présidente précise que le Cabinet FOUCAULT, Commissaire aux Comptes de la société sur les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017, a été convoqué, et n'est pas présent à cette Assemblée.

La Présidente indique que le Cabinet FOUCAULT lui a indiqué ne plus être en mission depuis 2018 et que la société ne remplit plus les conditions légales relatives à la désignation d'un Commissaire aux Comptes depuis l'exercice 2018.

La Présidente déclare la discussion ouverte.

Elle rappelle que par ordonnance de référé du 22 Juillet 2022, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en qualité de Mandataire Ad hoc de la société BART avec pour mission :

« De convoquer une assemblée générale dont l'ordre du jour sera :

- *Approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente au titre desdits exercices, et, si nécessaire, approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*
- *Approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et, si nécessaire, approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*
- *Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et, si nécessaire, affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;*
- *Révocation de Madame Valérie SAAS LOVICH I de son mandat de Présidente. »*

Madame Valérie SAAS LOVICH I, la SARL LFINANCE et la SAS BART ont interjeté appel de cette ordonnance auprès de la Cour d'appel de Paris.

Par un arrêt du 02 mars 2023, La Cour d'Appel de Paris a confirmé l'ordonnance du 22 juillet 2022 en toutes ses dispositions.

La Présidente de séance ne donne plus lecture au rapport de gestion étant donné la transmission de ce dernier à l'ensemble des actionnaires 15 jours avant l'assemblée.

Dans un contexte économique et social extrêmement difficile, Madame Valérie SAAS LOVICH I précise avoir fait le nécessaire pour maintenir l'activité sans concours particuliers extérieurs.

En précision, la période de la COVID 19 a contraint l'établissement à fermer pendant neuf mois.

La société a emprunté la somme de 520.000 € et rembourse actuellement son PGE selon Madame Valérie SAAS LOVICHY tout en soulignant que depuis le mois de janvier 2023 l'activité n'est pas à la hauteur du prévisionnel.

Madame Valérie SAAS LOVICHY déclare avoir mis en œuvre ses meilleurs efforts pour assurer la pérennité de la société et a considéré qu'il n'y avait pas lieu de convoquer les associés compte tenu de la mésentente entre eux et leur impossibilité de se parler.

Le montant du chiffre d'affaires est estimé sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 à 2.305.400 €

Madame Valérie SAAS LOVICHY déclare qu'elle ne dispose pas encore du bilan établi sur l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le montant du chiffre d'affaire prévisionnel sur l'exercice 2023 ressort à 2.804.001 €.

Madame Valérie SAAS LOVICHY déclare avoir travaillé gratuitement en qualité de Présidente entre 2009 et 2012 et Monsieur Pierre ANCHETTI acquiesce.

Monsieur Pierre ANCHETTI déclare être actionnaire de la SAS BART depuis sa création en 2009.

Les actionnaires se sont rapprochés à l'origine par l'intermédiaire de Monsieur Jean-François CASANOVA qui travaillait en tant que bras droit de Monsieur Alain DUCASSE.

Monsieur Jean-Dominique LOVICHY est avocat, il est actionnaire par l'intermédiaire de la SARL LFINANCE.

Monsieur Luca ALLEGRI était le numéro 2 de la SOCIETE DE BAIN DE MER (SBM) à MONACO.

Monsieur Pierre ANCHETTI est dirigeant des sociétés GEDIMAT et BPAI.

Les trois s'associent en 2009 et la situation se détériore entre associés à partir de 2015 car ils ne cautionnaient pas l'opacité dans le fonctionnement de l'entreprise.

L'intermédiaire entre les actionnaires et la Gérance était Monsieur Jean-Dominique LOVICHY, associé de la SARL FINANCE.

Les associés ne sont plus informés sur la situation de la société depuis 2015 et s'étonnent d'obtention de prêts.


Des discussions ont été engagées entre associés pour se séparer, ils se sont rencontrés à deux reprises pour discuter d'un protocole d'accord.

En 2017, suite à de multiples discussions les parties avaient envisagé une sortie de Monsieur Pierre ANCHETTI, Monsieur Jean-François ALLEGRI et la société B&E INVESTISSEMENT, moyennant un prix fixé à 800.000 € remboursable en huit ans à raison de 100.000 € par an à compter de 2019.

Mais les associés ne se sont pas accordés et Monsieur Pierre ANCHETTI précise que Monsieur Jean-Dominique LOVICHY n'a pas donné suite aux différents échanges qu'il y aurait eu avec les avocats et les autres associés.

Madame SAAS LOVICHY précise qu'à sa connaissance les échanges n'ont jamais été interrompus. Monsieur Pierre ANCHETTI maintient sa position.

A ce jour la situation est la suivante : les actionnaires ne s'entendent plus et souhaitent se séparer.



D'après les informations fournies par Monsieur Pierre ANCHETTI et Madame Valérie SAAS LOVICH I il reste à régler le problème de la garantie donnée par les associés restants pour assurer le bon paiement du prix de cession des parts.

Monsieur Pierre ANCHETTI déclare avoir placé la somme de 500.000 € en contre-garantie d'un prêt de 465.000 € souscrit par la société auprès de la BANQUE POPULAIRE.

Monsieur Pierre ANCHETTI déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de convocation des actionnaires depuis 2015.

Monsieur Pierre ANCHETTI considère qu'il a assumé ses obligations en tant qu'actionnaire en abondant en compte courant et en garantissant le prêt.

Madame Valérie SAAS LOVICH I précise que le cautionnement de Monsieur Pierre ANCHETTI était nécessaire et demandé par la Banque. Monsieur Pierre ANCHETTI n'a pas été informé du décalage du prêt d'un an dans le contexte de la crise sociale liée au COVID.

Madame Valérie SAAS LOVICH I précise qu'il reste à ce jour trois échéances mensuelles de prêt qui seront honorées et ajoute qu'elle demandera la main levée du séquestre une fois le prêt remboursé au bénéfice de la société B&E INVESTISSEMENT.

Monsieur Pierre ANCHETTI ajoute qu'au sein du projet de protocole les intérêts du séquestre devaient revenir à B&E INVESTISSEMENT en contrepartie de l'abandon d'une facture de travaux de la société GEDIMAT.

Madame Valérie SAAS LOVICH I déclare qu'elle souhaite qu'un accord soit trouvé le plus rapidement possible en corrélation avec ses moyens.

Il est précisé que les honoraires du Mandataire ad'hoc seront supportées par la société BART.

Monsieur Pierre ANCHETTI s'interroge sur la provision pour litige apparaissant sur l'exercice 2020 pour un montant de 146.753 €.

Monsieur Pierre ANCHETTI interroge Madame Valérie SAAS LOVICH I concernant la refacturation CASTELLART pour un montant de 223.250,47 € au 31 décembre 2020.

Monsieur Pierre ANCHETTI interroge Madame Valérie SAAS LOVICH I concernant les honoraires d'avocat pour un montant de 104.100 € au 31 décembre 2020 et 142.883,34 € au 31 décembre 2019.

Monsieur Pierre ANCHETTI interroge Madame Valérie SAAS LOVICH I concernant un compte libellé « Débiteur et créateur divers » pour un montant de 298.905,47 € au 31 décembre 2020. Monsieur Pierre ANCHETTI souhaite obtenir des précisions sur le ou les tiers concernés et l'origine de ce solde.

Monsieur Pierre ANCHETTI s'interroge sur le montant élevé d'espèces à remettre en banque en 2020 pour un montant de 85.542,80 €.

Monsieur Pierre ANCHETTI souhaite connaître le détail du compte « fournisseurs collectifs » pour un montant débiteur de 126.665,39 € au 31 décembre 2020 ainsi que le compte courant LFINANCE pour un montant débiteur de 923.640,82 € au 31 décembre 2020.

Monsieur Pierre ANCHETTI souhaite obtenir des informations concernant le compte exceptionnel « Autres charges sur opérations de gestion » pour un montant débiteur de 38.789,67 € au 31 décembre 2020.

Enfin, Monsieur Pierre ANCHETTI sollicite des explications sur l'utilisation du PGE COVID pour un montant créateur de 520.000 € au 31 décembre 2020 notamment au regard des mouvements opérés pour le compte courant de la société LFINANCE et la société CASTELLAR et divers tiers.

Madame Valérie SAAS LOVICH I n'est pas en mesure de répondre et préparera une réponse avec l'expert-comptable de la société au moyen du mail comprenant l'ensemble de ces demandes qui lui est transmis lors de l'assemblée.

Les discussions étant closes, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

CONSTATATION DE LA MISSION DU MANDATAIRE AD'HOC

Par ordonnance de référé du 22 Juillet 2022, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en qualité de Mandataire Ad 'hoc de la société BART, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 504 770 967, ayant son siège social au 5 rue Meyerbeer - 75009 PARIS, et avec pour mission de convoquer une assemblée générale dont l'ordre du jour sera :

« Approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, et 31 décembre 2021 et quitus à la Présidente au titre des dits exercices et, si nécessaire, approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;

Approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, et 31 décembre 2021 et, si nécessaire approbation des charges non déductibles au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;

Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, et 31 décembre 2021, et, si nécessaire, affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 ;

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Révocation de Madame Valérie SAAS LOVICH I de son mandat de Présidente »

Madame Valérie SAAS LOVICH I, la SARL LFINANCE et la S.A.S BART ont interjeté appel de cette ordonnance auprès de la Cour d'appel de Paris.

Par un arrêt du 2 mars 2023, La Cour d'Appel de Paris a *confirmé en toutes ses dispositions l'ordonnance entreprise.*

La collectivité des actionnaires prend acte de cette décision et de la désignation du Mandataire Ad 'hoc.

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 ET QUITUS DE LA GESTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 qui font apparaître un bénéfice de **17.309 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 fait apparaître **un bénéfice de 17.309 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **21.076 €**, se trouve porté à la somme de **38.385 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

M/CP

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2015 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 ET QUITUS DE LA GESTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 qui font apparaître un bénéfice de **65.044 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 fait apparaître un bénéfice de 65.044 € et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de 38.385 €, se trouve porté à la somme de 103.429 €.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION**AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2016 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

HUITIEME RESOLUTION**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui font apparaître un bénéfice de **124.957 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 fait apparaître un **bénéfice de 124.957 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **103.429 €**, se trouve porté à la somme de **228.386 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	

MCP

SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2017 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

ONZIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ET QUITUS DE LA GESTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 qui font apparaître un bénéfice de **112.910 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	

SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

DOUZIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 fait apparaître un **bénéfice de 112.910 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **228.386 €**, se trouve porté à la somme de **341.296 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION

AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I., constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2018 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

QUATORZIEME RESOLUTION**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 qui font apparaître un bénéfice de **105.560 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

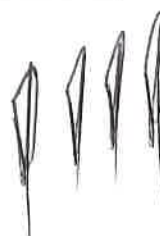
Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

QUINZIEME RESOLUTION**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 fait apparaître un **bénéfice de 105.560 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **341.296 €**, se trouve porté à la somme de **446.454 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	

MCP



Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

SEIZIEME RESOLUTION

AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES A L'ARTICLE 39.4 DU CGI

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2019 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés prend acte purement et simplement.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET QUITUS DE LA GESTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui font apparaître une perte de **489.229 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	

Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 fait apparaître **une perte de 551 982 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **446.454 €**, se trouve porté à la somme de **- 105 528 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION**AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES
A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I, constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2020 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

VINGTIEME RESOLUTION**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
ET QUITUS DE LA GESTION**

La collectivité des actionnaires prend acte de la présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 qui font apparaître une perte de **45.080 €**.

L'Assemblée Générale donne quitus entier à Madame Valérie SAAS, Présidente, dans l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 fait apparaître **une perte de 45.080 €** et décide de l'affecter en totalité au compte report à nouveau qui, de la somme de **-105 528 €**, se trouve porté à la somme de **- 150 608 €**.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)		X	
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.		X	
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI		X	
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	26.400 actions	17.600 actions	

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION**AMORTISSEMENT EXCEDENTAIRE NON DEDUCTIBLE, CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISES
A L'ARTICLE 39.4 DU CGI**

La collectivité des associés sur rapport de gestion de la Présidente, statuant en application de l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I., constate qu'il n'apparaît dans les comptes de l'exercice 2021 aucun amortissement excédentaire non déductible, et aucune charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

La collectivité des associés en prend acte purement et simplement.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION**REVOCAION DE LA PRESIDENTE**

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture des griefs reprochés à Madame Valérie SAAS LOVICH I et après avoir proposé à cette dernière de présenter ses observations, décide de la révoquer de son mandat de Présidente de la société BART.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)	X		
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI			
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS		X	
Total de voix exprimées (44.000 actions)	17.600 actions	26.400 actions	

Cette résolution n'est pas adoptée.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Pierre ANCHETTI se propose pour occuper les fonctions de Président de la SAS BART.

Cette résolution est soumise au vote.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)	X		
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI	X		
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS		X	
Total de voix exprimées (44.000 actions)	17.600 actions	26.400 actions	

Cette résolution n'est pas adoptée.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION**POUVOIRS ET FORMALITES**

L'Assemblée confère tous pouvoirs à la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en sa qualité de mandataire ad 'hoc, pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

ASSOCIES	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)	X		
Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions) Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.	X		
SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions) Représentée par son Gérant Monsieur Pierre ANCHETTI	X		
SARL LFINANCE (26.400 actions) Représentée par sa Gérante Madame Valérie SAAS	X		
Total de voix exprimées (44.000 actions)	44.000 actions.		

Cette résolution est adoptée à la majorité de plus 50 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente de séance et les associés de la société.

SELARL AJ-RS - Maître Catherine POLI
 La Présidente, Es-qualités de Mandataire ad'hoc.

Monsieur Pierre ANCHETTI (8.946 actions)

Monsieur Jean-François CASANOVA (2.200 actions)
 Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.

Monsieur Luca ALLEGRI (2.200 actions)
 Représenté par Monsieur Pierre ANCHETTI, selon pouvoir en date du 23 avril 2023.

SARL B&E INVESTISSEMENT (4.254 actions)
 Représentée par son Gérant, Monsieur Pierre ANCHETTI.

SARL LFINANCE (26.400 actions)
 Représentée par sa Gérante, Madame Valérie SAAS LOVICH